

Rôle de la séance publique du 30/07/2026 à 10h30**Président** : Monsieur BARTEAUX**Greffier** : Monsieur BETTI

01) N° 2601737 RAPPORTEUR : M. BARTEAUX

Demandeur M. X

Me DRAVIGNY

Défendeur PREFECTURE DU JURA

M. X demande à la cour de prononcer en référé, la suspension de l'arrêté du 9 décembre 2025 par lequel le préfet du Jura a rejeté sa demande de titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays à destination duquel il est susceptible d'être éloigné à l'expiration de ce délai et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an.

Rôle de la séance publique du 30/07/2026 à 11h00**Président** : Monsieur BARTEAUX**Greffier** : Monsieur BETTI

01) N° 2601747 RAPPORTEUR : M. BARTEAUX

Demandeur	Mme X	SELARL CHAVKHALOV & MILCENT
-----------	-------	--------------------------------

Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST
-----------	-----------------------------------

Mme X demande à la cour de prononcer en référé, la suspension de l'arrêté du 24 mars 2026 en tant que le préfet du Bas-Rhin a refusé de lui délivrer un titre de séjour.

02) N° 2601749 RAPPORTEUR : M. BARTEAUX

Demandeur	M. X	SELARL CHAVKHALOV & MILCENT
-----------	------	--------------------------------

Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST
-----------	-----------------------------------

M. X demande à la cour de prononcer en référé, la suspension de l'arrêté du 19 juin 2025 en tant que le préfet du Bas-Rhin a refusé de lui délivrer un titre de séjour.